



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/53/237
6 août 1999

Cinquante-troisième session
Point 143, *a*, de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/53/522/Add.3)]

53/237. Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹,

Souscrit aux observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et, à cet égard:

a) Prie le Secrétaire général de réaliser l'étude recommandée par le Comité consultatif au paragraphe 41 de son rapport¹, en consultation avec les États Membres, au moyen des mécanismes établis;

b) Prie également le Secrétaire général d'inclure, dans son prochain rapport sur le compte d'appui, des informations sur les incidences de l'application de la recommandation figurant au paragraphe 48 du rapport du Comité consultatif.

*101^e séance plénière
8 juin 1999*

¹ A/53/895.